



1. Redevances suite à contrôle du SPANC

La tarification des redevances suivantes est applicable à compter du 1^{er} Janvier 2021 . Une TVA à 10% est appliquée.

Type de contrôles	Tarifs € HT 2022
<ul style="list-style-type: none">Diagnostic initial	220
<ul style="list-style-type: none">Vérification préalable du projet (conception)	180
<ul style="list-style-type: none">Contrôle de bonne exécution des travaux (chantier)	180
<ul style="list-style-type: none">Contrôle de bon fonctionnement	190
<ul style="list-style-type: none">Contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier	200
<ul style="list-style-type: none">Contre visite ou visite supplémentaires	100
<ul style="list-style-type: none">Obstacle à l'accomplissement des missions de contrôles	+ 100% de la redevance de contrôle de bon fonctionnement
<ul style="list-style-type: none">Installation d'assainissement non collectif non conforme	1 ^{er} année > + 100% 2 ^{ème} année > + 200% 3 ^{ème} année > + 300% Au-delà > + 400% Le calcul se fait sur la base de la redevance de contrôle de bon fonctionnement plus le pourcentage indiqué ci-dessus de la même redevance.